

Voie Verte

Riche de nature

- **Pour Marcheurs / Cyclistes / Cavaliers ;**
- **13 kilomètres de Rousset au Pont de l'Archidiacre, à plat et en bord de Durance ;**
- **3 mètres de large, en gravier, sur voies existantes et sur Domaine Public ;**
- **Financement : Fonds propres, Contrat Relance Transition Ecologique, Espaces Valléens, DSIL (Dotation Soutien Investissement Local)/DETER (Dotation Equipement Territoires Ruraux).**

Les points forts :

- **L'attractivité touristique de la vallée renforcée :**
 - Unique offre cyclable familiale pour les vacanciers en résidence estivale autour du lac (susceptible de réellement transformer la saison d'été sur les communes concernées) ;
 - Nouvelle offre de loisir, gratuite et très accessible, pour les 50 000 habitants de l'agglomération Gap / Tallard.
- **Mobilité douce connectant confortablement :**
 - Les commerces d'Espinasses et Remollon ;
 - La base de loisir des Trois Lacs ;
 - Les parking de co-voiturage.
- **Projet de futur connexion cyclable avec Tallard.**

LE TRACÉ GLOBAL

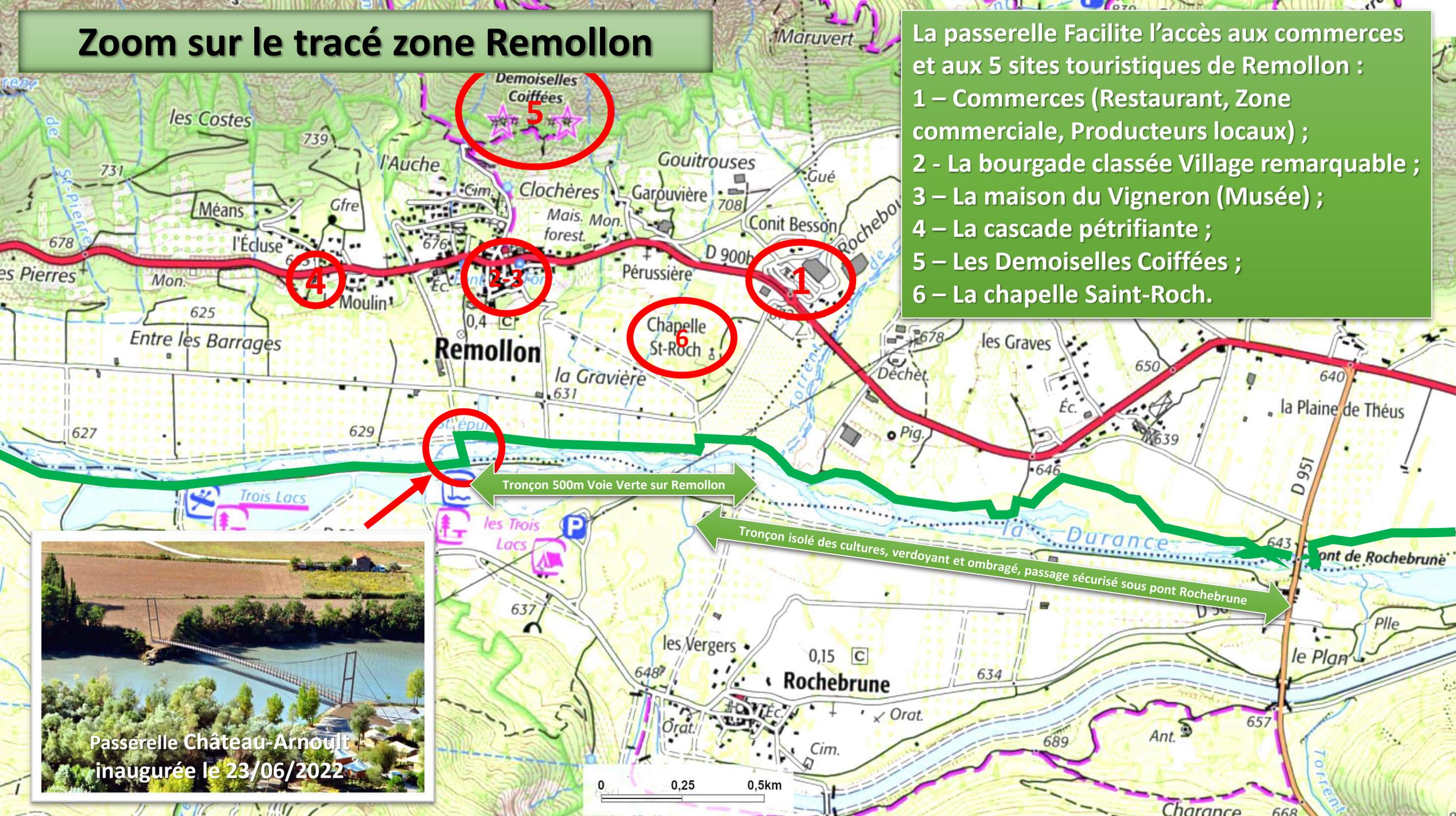


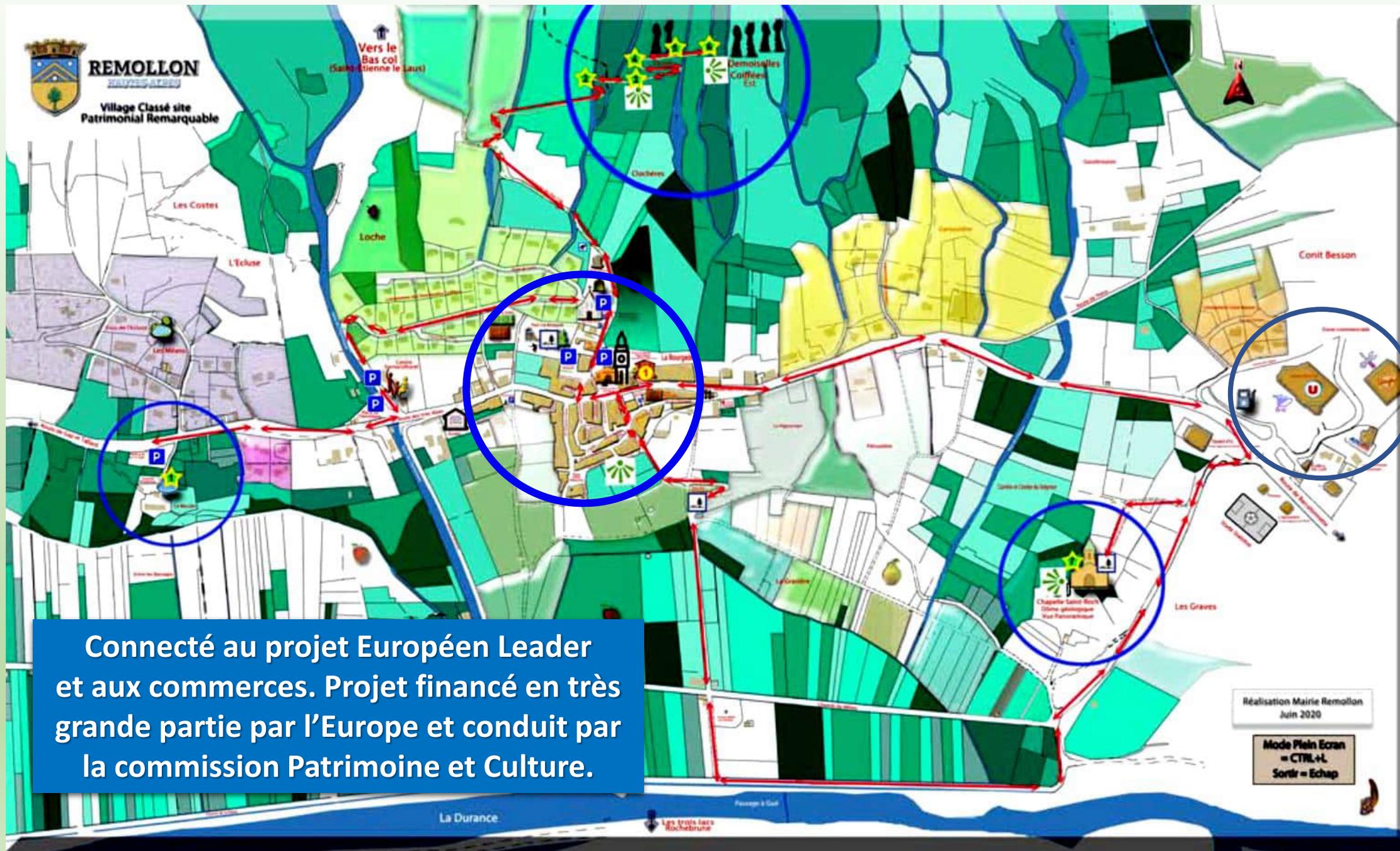
Riche de Natures

Zoom sur le tracé zone Remollon

La passerelle Facilite l'accès aux commerces et aux 5 sites touristiques de Remollon :

- 1 – Commerces (Restaurant, Zone commerciale, Producteurs locaux) ;
- 2 - La bourgade classée Village remarquable ;
- 3 – La maison du Vigneron (Musée) ;
- 4 – La cascade pétrifiante ;
- 5 – Les Demoiselles Coiffées ;
- 6 – La chapelle Saint-Roch.





Connecté au projet Européen Leader et aux commerces. Projet financé en très grande partie par l'Europe et conduit par la commission Patrimoine et Culture.

Réalisation Mairie Remollon
Juin 2020

Mode Plein Ecran
= CTRL+L
Sortir = Echap

➤ **Délibération n°2022-3-20 : Voie Verte - Mise en Valeur des Berges de la Durance | Tracé définitif**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'étude de faisabilité conduite par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) ;

Vu la délibération cadre n° 2020/5/31 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) du 11 août 2020, par laquelle la Communauté de Communes a manifesté son intérêt de porter la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'une Voie Verte longeant les rives de la Durance entre Rousset et Venterol ;

Vu les délibérations relatives aux deux options d'itinéraire proposées prises par les communes de :

- Rousset : Option Rive Gauche retenue par délibération n°072022 du 21/02/2022 ;
- Espinasses : Ne se prononce pas par délibération n°082022 du 01/02/2022 ;
- Théus : Option Rive Droite retenue par délibération n°3 du 03/2/22 ;
- Remollon : Option Rive Droite retenue par délibération n°2022-04 du 18/02/2022 ;
- Piegut : Option Rive Droite retenue par délibération n° 2022-01 du 04/02/2022 ;

et constaté l'absence de délibération pour la commune de Rochebrune.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la CCSPVA porte le projet de l'aménagement d'une Voie Verte telle que définie dans l'annexe figurant à la délibération.

Par principe, l'itinéraire envisagé utilise les voies existantes du domaine public ou du domaine public fluvial concédé à EDF, après convention. Ces voies sont déjà largement utilisées par les piétons et cyclistes.

Après restitution de l'étude de faisabilité réalisée par le SMAVD en 2021, il est apparu que le tracé initialement envisagé pouvait être modifié, entre le Pont de Rochebrune et la Base de Loisirs des Trois Lacs, sans déroger au principe de domanialité évoqué ci-avant.

Il a ainsi été proposé en janvier 2022 aux communes concernées par le tracé d'opter pour une option en rive droite de la Durance, sur les communes de Theus et Remollon et une option en rive gauche, sur la commune de Rochebrune.

L'option rive droite :

- Propose un aménagement beaucoup plus structurant pour la vallée dans son ensemble, en desservant plus de communes et plus de commerces ;
- En connectant mieux la Base de Loisirs des Trois Lacs ;
- Permet d'envisager un meilleur maillage à terme pour les mobilités du quotidien, dans l'hypothèse d'une connexion cyclable avec la commune de Tallard ;

mais, du fait de la nécessité de construire une passerelle franchissant la Durance entre Remollon et la Base de Loisirs des Trois Lacs, cette option :

- Nécessite des études environnementales et de maîtrise d'œuvre supplémentaires et allonge le délai de réalisation de l'aménagement de 1 an à minima ;
- Augmente le coût global de 450 000 € HT hors étude.

L'option rive Gauche est plus rapide et moins coûteuse à réaliser mais elle présente :

- Un risque de sécurité des cyclistes lors de la traversée du pont de Rochebrune, obligatoirement en site partagé ;
- Un risque de conflit de voisinage plus important ;
- Moins de possibilité de constituer un maillage local desservant commerces, école et services ;
- Moins d'agrément paysager.

Permet de ne pas isoler Theus et Remollon de la voie verte. Si rive gauche, le seul point d'entrée est le pont de Rochebrune. Les utilisateurs ne viendront pas à Theus ni à Remollon.

Permettra aux lycéens de Remollon d'aller facilement et en sécurité à Tallard en vélo électrique.

Le passage rive droite entre Remollon et le Pont de Rochebrune est + isolé des cultures, + verdoyant et + ombragé.

La passerelle offre un grand intérêt touristique, elle est ludique et permettra aux Remollonnais de se rendre à PIED aux 3 lacs, TT l'année !

Monsieur le Président tient à souligner qu'au regard du chiffrage et des contraintes techniques de réalisation de la passerelle, un tracé alternatif pourra être proposé et étudié.

Il est également précisé qu'une concertation sera engagée avec les arboriculteurs afin de proposer des solutions adaptées afin de limiter l'impact sur leurs activités.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la collectivité déposera prochainement les dossiers de demande d'aide financière afin d'engager des études complémentaires nécessaires à la réalisation du projet.

En conséquence, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à trente et une voix pour, une voix contre et une abstention :

- Approuve le projet et son contenu.
- Opte pour le tracé proposé en Rive droite de la Durance, comprenant la construction d'une passerelle sur la Durance.
- Autorise le président à engager les études de type AVP afin d'affiner le chiffrage et lever les contraintes techniques.

Coût estimatif : 1,3 M€
750.000€ de linéaire + 450.000€
passerelle + 100.000€ d'études

Début Travaux probable en 2024
Inauguration possible en 2026

Financement théorique :
20% ComCom (autofinancement)
40% Département ?
40% Région ?
0% Pour les communes

Prévoir une importante fréquentation :
- Estivale (tous les vacanciers feront les 13Km de la VV) ;
- Week-End (tous les Hauts-Alpins feront la VV hors saison, au printemps et en automne) ;
- La passerelle sera une véritable attraction, [Visionnez la vidéo sur la passerelle de Château-Arnoult \(98m\), inaugurée le 23/06/2022.](#)

QUID DES DEPLACEMENTS ET DE LA MOBILITE DES HAUT-ALPINS ?

L'Agence de Développement des Hautes-Alpes et le collectif Mobil'Hautes-Alpes ont conduit une enquête

sur le
souha
nomi
pouss
pouv

L
e m
d
lieu d'
le type

la voitu
les tra
avoue
étaient
72% habitent à moins de 20 km de leur lieu de travail.

La pertinence des mobilités douces ? À 94%, les haut-alpins considèrent que le développement des mobilités douces a du sens (93% pour le train, 90% pour le vélo, 80% pour le car, 77% pour le covoiturage, 64% pour l'autopartage). Les principaux freins à lever sont l'inadaptation des équipements ou des services. Pour les transports en commun, ils citent à 44% la fréquence, 22% les horaires, 21% les dessertes. Le prix (6%), la ponctualité, l'insécurité et l'inconfort (<3%) ne semblent pas inquiéter les potentiels usagers. Pour le vélo, les principaux freins soulevés sont le manque d'infrastructures adaptées (43%), le climat et le dénivelé (30%).

La pertinence des mobilités douces ? À 94%, les haut-alpins considèrent que le développement des mobilités douces a du sens (93% pour le train, 90% pour le vélo, 80% pour le car, 77% pour le covoiturage, 64% pour l'autopartage). Les principaux freins à lever sont l'inadaptation des équipements ou des services. Pour les transports en commun, ils citent à 44% la fréquence, 22% les horaires, 21% les dessertes. Le prix (6%), la ponctualité, l'insécurité et l'inconfort (<3%) ne semblent pas inquiéter les potentiels usagers. Pour le vélo, les principaux freins soulevés sont le manque d'infrastructures adaptées (43%), le climat et le dénivelé (30%).

Parmi les pistes d'amélioration suggérées, le train pendulaire entre Briançon, Veynes et Sisteron est plébiscité (93%). Quant au co-voiturage et à l'auto-partage, ils pourraient convaincre plus d'un haut-alpin sur deux, si les services étaient plus accessibles et mieux organisés. Si beaucoup soulignent le peu d'initiatives des em-

